

AVIS

DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

Par délibération n°2025-04-24-03 du **24 avril 2025**, Monsieur le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a arrêté le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).

La présente procédure de participation du public, prévue à l'article L123-19-1 du Code de l'environnement, vise à recueillir les avis du public sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou. Ce plan propose des solutions à la fois durables et solidaires pour décarboner les mobilités et accompagner les plus fragiles dans leurs déplacements.

La consultation du public est ouverte du **lundi 20 octobre 2025 à 9h au vendredi 14 novembre 2025 à 17h**, soit pendant une durée de 25 jours.

Un dossier de consultation du public accompagné d'un registre d'observations sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du siège social de la Communauté de communes (Place Charles De Gaulle, 49220, LION D'ANGERS) :

	Siège de la CCVHA (Hôtel de Ville du Lion-d'Angers)
Lundi	9h – 12h30 / 13h45 – 17h
Mardi	9h – 12h30 / 13h45 – 17h
Mercredi	9h – 12h30 / 13h45 – 17h
Jeudi	9h – 12h30
Vendredi	9h – 12h30 / 13h45 – 17h
Samedi	9h – 12h

Le dossier soumis à la participation du public, comprend notamment : Une note de présentation associée au registre d'observations du public, la délibération n°2025-04-24-03 du 24 avril 2025 arrêtant le Plan de Mobilité Simplifié ainsi le rapport du dît Plan (diagnostic, stratégie et programme d'actions).

Le dossier sera également consultable sur les sites internet de la Communauté de communes : www.valleesduhautanjou.fr/projet-de-plan-de-mobilite-simplifie/

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites durant toute la durée de l'enquête :

- Par voie postale adressé au siège de la consultation du public à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etienne Glémot - Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou – *objet : consultation relative au projet de Plan de Mobilité Simplifié* – Place Charles de Gaulle, 49220 LE LION d'ANGERS (cachet de La Poste faisant foi) ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mobilites@valleesduhautanjou.fr
- En les consignant sur le registre papier ouvert à cet effet situé au siège de la Communauté de communes (Place Charles de Gaulle, 49220, LE LION-D'ANGERS) ;

Une synthèse des observations et propositions du public sera réalisée à l'issue de la date d'expiration de la consultation du public, indiquant notamment celles dont la collectivité aura tenue compte et les motifs de décision qui concerneront le Plan de Mobilité Simplifié.

Les éléments de la consultation du public, dont la synthèse des observations du public, resteront à la disposition du public pendant une durée de trois mois au siège de la Communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : www.valleesduhautanjou.fr/projet-de-plan-de-mobilite-simplifie/